



ARIE

accidents et risques importants à éviter

Les risques professionnels en agriculture, vous y êtes confrontés au quotidien ! Pourtant, on ne leur accorde pas assez d'attention... ARIE vous présente des accidents survenus en Franche-Comté.

RÉCIT

« Un matin d'avril, vers 10h30, je préparais une commande urgente de bouteilles à expédier. Les bouteilles étaient étiquetées et devaient être cirées.

J'utilise le dispositif en photo ci-contre. Tout est fixé sur un socle de bois, afin d'assurer un maximum de stabilité.

En remuant trop vite la cire fondue, j'ai fait basculer la casserole. Le liquide chauffé à 160 °C, s'est répandu sur ma main droite.

J'ai cherché à passer ma main sous l'eau. Le premier robinet d'eau était assez loin et j'ai mis une minute pour y accéder. Une minute de trop. »

CONSÉQUENCES

La brûlure était étendue, avec une partie au 2ème degré. L'épiderme s'est arraché avec la cire solidifiée.

J'ai porté un pansement, qui a été changé tous les jours par les soins d'une infirmière, pendant un mois.

J'ai dû mettre un gant pharmaceutique pendant 5 mois pour garantir la plaie de toute infection et la protéger du soleil. Le retour à la normale a été très progressif.

Pendant ce temps, je n'ai presque pas pu utiliser ma main droite. Heureusement, les vignerons, par solidarité, ont organisé une corvée pour finir la taille de mes vignes.

L'exploitation a fonctionné avec mon salarié à temps complet et le service de remplacement. De toute façon, dans mon état, il n'était pas question que je fasse quoi que ce soit » .



Entreprise en individuel, viticole et vinicole avec des apprentis et des saisonniers dans le Jura.

**POUR L'ANNÉE 2019
EN FRANCHE-COMTÉ,
30 ACCIDENTS DU
TRAVAIL DANS LA
FILIERE VITICOLE QUI
ONT PROVOQUÉ 573
JOURS D'ARRÊT POUR
UN COUT DE
21 921.07€**



RÉGLEMENTATION

Tout employeur a l'obligation de mettre en place dans son entreprise des moyens de secours adaptés, dont l'objectif est de prendre en charge le plus rapidement possible, un travailleur qui serait victime d'un accident du travail.

Le Code du travail prévoit, à minima, la présence d'un secouriste dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux et dans certains chantiers du BTP (art. R.4224-15 du code du travail).

QUELQUES ASTUCES

Lors du cirage des bouteilles ou pour toute autre activité vous devez réduire les risques pour les travailleurs. Dans le cas du cirage des bouteilles, voici quelques pistes pour réduire les risques de brûlure :

- Cirer dans un endroit sans passage
- Si vous utilisez une casserole, positionnez la queue de la casserole du côté opposé du travailleur
- Utilisez un pot chauffant



- Utilisez des Equipements de protection individuels :
 - Des gants anti chaleur Norme EN 407
 - Une manchette anti-chaleur
 - Un tablier
 - Une visière résistante aux projections hautes températures



- Utilisez une cireuse semi-automatique



- Portez des vêtements longs et des chaussures fermées.

LE MOT DU SERVICE PRÉVENTION

Pour ne pas travailler dans l'urgence, veillez à organiser le travail de manière à toujours avoir une quantité de bouteille prêtes à être expédiées. Nous vous conseillons de travailler sans téléphone afin de réduire les sollicitations qui pourraient nuire à votre attention.



CONTACTEZ-NOUS !

prp_secretariat.grprec@franche-comte.msa.fr
03.81.65.60.75